

LA VIE ECONOMIQUE

- [Sapin prévoit une croissance économique de 1,5 % pour 2016](#)
- [Les micro-entrepreneurs dynamisent la création d'entreprise en août](#)
- [Budget : l'Etat veut puiser dans la trésorerie des entreprises](#)
- [Les prix à la consommation en hausse de 0,3 % en août](#)
- [Vins et spiritueux français : des exportations encourageantes](#)
- [Chiffre d'affaires, création d'emploi, le bilan des autocars "Macron" en chiffres](#)
- [Les JO 2024 coûteraient 145 M€ à la ville de Paris et un milliard à l'Etat](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Embellie pour les revenus des médecins libéraux en 2015](#)
- [La lutte contre la fraude à la "sécu" toujours plus efficace](#)

FISCALITE

- [Juncker insinue que la France a aidé des multinationales à échapper à l'impôt](#)
- [Luxembourg : l'UE enquête sur le traitement fiscal accordé à Engie](#)
- [La taxe farine met les meuniers dans le pétrin](#)
- [Comment la retenue à la source se traduira par une hausse \(en trompe l'œil\) des impôts](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Veolia décroche un contrat de plus d'un milliard d'euros en Grande-Bretagne](#)
- [Airbus préparerait un plan de réduction des coûts](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Essonne : le Département traque les fraudeurs au RSA](#)
- [Paris : plus de 500 emplois menacés au Pullman-Montparnasse](#)

LA VIE DES REGIONS

- [La course contre le temps des travailleurs franciliens](#)

TEXTES LEGISLATIFS / RAPPORTS DIVERS

- [Rapport sur la Sécurité sociale de la Cour des comptes, 20 septembre 2016](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Sapin prévoit une croissance économique de 1,5 % pour 2016

Le 18/09/16, lors de l'émission Le Grand Jury RTL/Le Figaro/LCI, **Michel Sapin**, ministre de l'Economie et des Finances, a déclaré que selon lui le PIB (produit intérieur brut) de la France devrait croître de 1,5 % en 2016. Ce, bien que le second trimestre ait été décevant. Cette hausse de 1,5 % devrait, par conséquent, permettre de voir une diminution du nombre de chômeurs. **M. Sapin** : « *Les indications que je peux avoir, c'est que, au-delà des problèmes du tourisme qui sont la conséquence en particulier d'actes terroristes, au-delà des interrogations sur, par exemple, les conséquences du Brexit, nous aurons un troisième trimestre qui sera meilleur que le deuxième. [...] Je suis persuadé [...] que nous aurons cette année une croissance de l'ordre de 1,5 %* ». Cette estimation rejoint celle de la Banque de France. **M. Sapin** : « *L'économie française ayant besoin d'une croissance entre 1,2 % et 1,6 % du PIB pour créer des emplois, c'est à ce moment-là que le chômage se stabilise et même s'inverse. [...] Ce qui compte, c'est que le chômage baisse* ». En ce qui concerne le déficit public, M. Sapin a confirmé que le gouvernement maintenait sa volonté de le ramener à 2,7 % en 2017. **M. Sapin** : « *Le chiffre de 2,7 %, il est sincère. [...] Nous avons pris un certain nombre de décisions [...] qui nous permettent à la fois de continuer à baisser les impôts, un milliard de baisse de plus pour les ménages, de continuer à faire en sorte que le poids pour les entreprises des charges diminue, pour qu'elles créent plus d'emplois encore et que le chômage diminue, et de continuer à diminuer les déficits. [...] Ce n'est pas un miracle, C'est juste le sérieux budgétaire* ». Le même jour, **Pierre Moscovici**, commissaire européen aux Affaires économiques et financières, expliquait que l'UE (Union européenne) n'accorderait pas de nouveau délai à la France, exigeant que cette dernière repasse sous la barre des 3 % du PIB. **M. Moscovici**, sur TV5 Monde : « *Passer en dessous de 3 % nettement pour la France, en 2017, c'est jouable. [...] Je ne suis pas dans l'optique de sanctionner la France, il va falloir s'assurer que nos chiffres et nos méthodes correspondent à ceux du gouvernement français. J'espère qu'on n'aura pas de conflit budgétaire avec la France cette année. [...] J'espère que la France sera en dessous des 3 %, de toute façon, il n'y aura pas de nouveau délai* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/sapin-prevoit-une-croissance-economique-de-1-5-pour-2016-600065.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160919](http://www.latribune.fr/economie/france/sapin-prevoit-une-croissance-economique-de-1-5-pour-2016-600065.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160919)

(Source : www.latribune.fr du 19/09/2016)

● Les micro-entrepreneurs dynamisent la création d'entreprise en août

Le 13/09/16, l'**Insee** a déclaré que les créations d'entreprises ont augmenté au mois d'août, avec au total 46 295 entreprises créées, contre 45 576 en juillet ; soit, en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables, + 1,1 % en août après + 0,6 % en juillet. **L'Insee** : « *Cette reprise est surtout due aux immatriculations de micro-entrepreneurs (+ 2,3 %)* ». Pour rappel : « *micro-entrepreneurs* » est le terme qu'emploie l'Institut pour désigner les « *auto-entrepreneurs* ». Si l'on considère les trois derniers mois, on remarque que le nombre cumulé de créations est en hausse par rapport à la même période l'année dernière (+ 4,8 %). **L'Insee** : « *Les secteurs du transport et du soutien aux entreprises sont ceux qui contribuent le plus à la hausse globale* ». Si l'on considère les douze derniers mois, même constat : + 3,5 % en août, + 2,5 % en juillet, + 2,0 % en juin, même si on note une baisse des immatriculations de micro-entrepreneurs (- 8,4 %, après - 10,3 % en juillet). Au cours des douze derniers mois, les demandes d'immatriculation de micro-entrepreneurs, en données brutes, représentent 40,8 % des créations d'entreprises (contre 46,1 % il y a un an).

http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/les-micro-entrepreneurs-dynamisent-la-creation-d-entreprise-en-aout_1830046.html

(Source : www.challenges.fr du 06/09/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Budget : l'Etat veut puiser dans la trésorerie des entreprises

Selon le journal **Les Echos**, l'Etat devrait puiser dans la trésorerie des entreprises pour boucler son budget 2017. Comment ? A travers une série de mesures qui, dans le projet de loi de finances, avanceront de 2018 à 2017 « *la perception de plusieurs centaines de millions de recettes fiscales* ». Le but : Faciliter le retour du déficit public à 2,7 % du PIB en 2017.

Actuellement, cette série d'anticipations de recettes fait l'objet d'ultimes arbitrages. **Parmi les mesures envisagées : 01)-** Le durcissement des conditions du dernier acompte de l'impôt sur les sociétés versé par les grandes entreprises en fin d'année sur la base de l'anticipation de leur résultat. Cela rapporterait près de 400 millions d'euros. Une mesure qui avait déjà été mise en place en 2012 ; l'Etat avait alors engrangé plus de 2 milliards supplémentaires dans ses caisses par ce biais. **Les Echos :** « *Les règles de fixation des acomptes sont bien précises : si les entreprises les sous-estiment, elles peuvent être sanctionnées d'une pénalité, ce qui les amène souvent à les surestimer* ». **02)-** Une mesure de trésorerie sur la fiscalité des produits financiers. Comment ? En généralisant l'acompte versé par les banques sur le prélèvement forfaitaire des PEL (plan épargne logement) anciens. Sont attendus de l'opération plusieurs centaines de millions. **03)-** Un nouvel acompte sur la Tascom (taxe sur les surfaces commerciales). Seraient concernés les commerçants exploitant une surface de vente de plus de 400 mètres carrés. **Les Echos :** « *L'avantage de ces mesures est de gonfler le produit des recettes fiscales en 2017, mais l'impact s'annule l'année suivante* ».

<http://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0211291891988-budget-letat-veut-puier-dans-la-tresorerie-des-entreprises-2027657.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20160916-%5BProv %5D-1413980%402>

(Source : www.lesechos.fr du 16/09/2016, Ingrid Feuerstein)

● Les prix à la consommation en hausse de 0,3 % en août

Le 14/09/16, l'**Insee** a indiqué que les prix à la consommation ont augmenté de 0,3 % en août (par rapport à juillet, + 0,2 % sur un an). Hors tabac, l'inflation aligne les mêmes chiffres : + 0,3 % sur un mois, + 0,2 % sur un an. **L'Insee :** « *[Cette hausse d'août] résulte, pour l'essentiel, du rebond des prix des produits manufacturés après les soldes d'été sur le territoire métropolitain et de la hausse des prix de certains services liés au tourisme. [...] En outre, les prix des produits alimentaires continuent d'augmenter légèrement, surtout du fait des produits frais. Ces hausses sont en partie compensées par un nouveau recul des prix des produits pétroliers* ». L'inflation sous-jacente – lire : qui ne comprend pas les prix volatils, comme ceux de l'énergie – « *est stable après une baisse de 0,1 % en juillet. Sur un an, [l'indice] augmente de 0,4 %, légèrement moins vite que le mois précédent (+ 0,5 %) et à son plus bas niveau depuis avril 2015* ».

[http://www.challenges.fr/france/les-prix-a-la-consommation-en-hausse-de-0-3-en-aout-426065#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160914](http://www.challenges.fr/france/les-prix-a-la-consommation-en-hausse-de-0-3-en-aout-426065#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160914)

(Source : www.challenges.fr du 14/09/2016, avec AFP)

● Vins et spiritueux français : des exportations encourageantes

La Fédération des exportateurs de vins et spiritueux a rendu public les chiffres des exportations pour le premier trimestre 2016. Ce sont des chiffres qualifiés d'« *encourageants* » : le chiffre d'affaires s'élève à 5,3 milliards d'euros. **Les exportations de spiritueux** sont en hausse : 23,8 millions de caisses exportées, pour un chiffre d'affaires de près de 1,8 milliard d'euros. Le Cognac a réalisé une très bonne performance (+ 5 % en volume et en valeur) ; de même que la vodka (+ 6 % en volume et 4 % en valeur). **Les vins** connaissent aussi de bons résultats : + 2 % en volume, + 4 % en valeur, pour 1,1 milliard de chiffre d'affaires. En tête, le champagne et les vins mousseux à appellation d'origine protégée. Les « *vins tranquilles* », eux, subissent une baisse à l'exportation : - 3 % en volume, - 2 % en valeur. **Les principaux importateurs de vins français :** En volume, l'Allemagne (21 000 caisses en 2015) ; en valeur, les Etats-Unis (pays premier consommateur de vin mondial).

[http://www.latribune.fr/economie/france/vins-et-spiritueux-francais-des-exportations-encourageantes-599410.html#xtor=EPR-2-\[I-actu-du-jour\]-20160916](http://www.latribune.fr/economie/france/vins-et-spiritueux-francais-des-exportations-encourageantes-599410.html#xtor=EPR-2-[I-actu-du-jour]-20160916)

(Source : www.latribune.fr du 16/09/2016, Grégoire Normand)

[Retour au sommaire](#)

● Chiffre d'affaires, création d'emploi, le bilan des autocars "Macron" en chiffres

Depuis l'ouverture du marché en août 2015 et la fin juin 2016, 3,4 millions de passagers ont été transportés par les cars « *Macron* », dont 1,5 million pour le deuxième trimestre 2016,

indique l'**Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer)**. Le chiffre d'affaires des opérateurs a atteint 40 millions d'euros depuis août 2015 ; pour le deuxième trimestre 2016, il s'établit à 19 millions d'euros (+ 56 % par rapport au premier trimestre). La cause de cette augmentation : **01)**- La hausse de la recette moyenne par voyageur qui progresse de 40 centimes d'euros aux 100 kilomètres ; **02)**- L'augmentation de la fréquentation : + 39 % au deuxième trimestre 2016 par rapport au premier trimestre. Conséquence : le taux de remplissage des véhicules passe de 30,2 % en début d'année à près de 41 % au deuxième trimestre. Avec près de 150 équivalents temps plein supplémentaires d'avril à juin 2016, les créations d'emplois, elles, se poursuivent, à un rythme toutefois moins soutenu qu'au cours des trimestres précédents. Depuis août 2015, c'est au total plus de 1 350 équivalents temps plein qui ont été créés, dont 83 % sont des emplois de chauffeurs. Les liaisons proposées sont aussi en hausse : + de 1 100 liaisons au deuxième trimestre 2016 (+ 25 %). **L'Arafer** : « *[Mais ce chiffre est] dopé par l'arrivée d'un nouvel opérateur, Migratour* ». Pourquoi ? Parce que Migratour représente à lui seul 210 liaisons pour une ligne saisonnière ouverte en avril. **L'Usine nouvelle** : « *Sans cette nouvelle ligne, il y a 895 liaisons commercialisées contre 858 au trimestre précédent soit une progression de 4 % de l'offre* ». Terminons avec le nombre de dessertes qui est en hausse, avec 193 villes desservies fin juin 2016 (contre 150 à la fin du premier trimestre).

<http://www.usinenouvelle.com/article/chiffre-d-affaires-creation-d-emploi-le-bilan-des-autocars-macron-en-chiffres.N438537>

(Source : www.usinenouvelle.com du 19/09/2016, Léna Corot)

● **Les JO 2024 coûteraient 145 M€ à la ville de Paris et un milliard à l'Etat**

D'après **Le Parisien** du 19/09/16, les Jeux olympiques 2024 (JO) coûteraient 145 millions d'euros à la ville de Paris, si cette dernière était choisie. **Jean-François Martins**, adjoint chargé des sports : « *Les JO ne feront pas augmenter les impôts des Parisiens* ». Avant de préciser que lesdits 145 millions devraient être répartis sur sept ans dans les comptes de la ville. **M. Martins** : « *C'est raisonnable* ». L'argent aurait pour but de construire ou de rénover des équipements sportifs qui appartiendraient à la ville. L'Etat, quant à lui, se verrait attribué une note d'un milliard d'euros – ce qui représente « *les deux tiers de la somme incombant aux collectivités* ». Et permettrait de réaliser les travaux destinés à transformer une partie de la Seine-Saint-Denis. Le dépôt des dossiers est fixé pour le 7 octobre 2016, la ville organisatrice des JO sera connue le 13 septembre 2017. Sont en lice : Paris, Budapest, Los Angeles, Rome.

<http://sport24.lefigaro.fr/jeux-olympiques/jo-2024/actualites/les-jo-2024-couteront-145m-a-paris-1mrd-pour-l-etat-825388>

(Source : www.lefigaro.fr du 19/09/2016)

[Retour au sommaire](#)

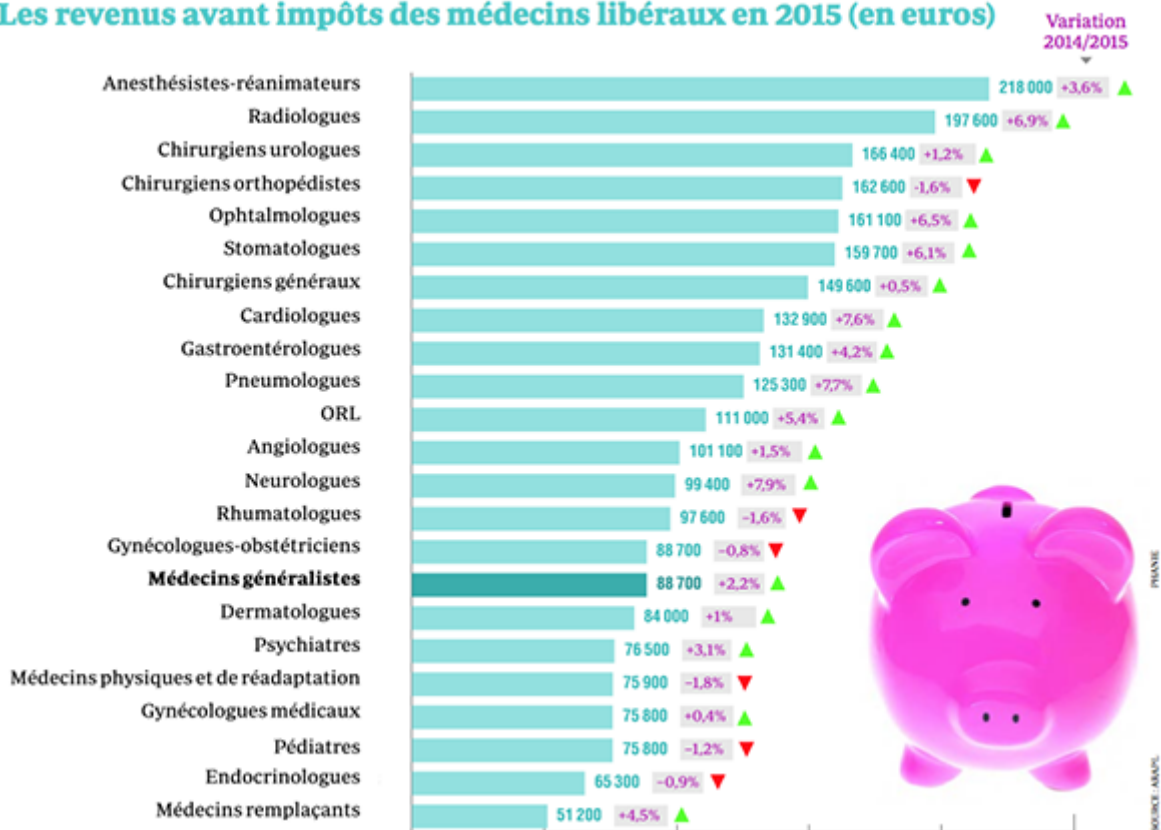
COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **Embellie pour les revenus des médecins libéraux en 2015**

D'après le bilan fiscal des associations régionales agréées des professions libérales (**ARAPL**), 16 spécialités de médecins ont connu une hausse de leurs revenus en 2015. Les généralistes affiliés à l'ARAPL ont déclaré un bénéfice en hausse : en moyenne de 2 000 euros (+ 2,2 %), pour atteindre 88 700 euros. Les raisons : une augmentation de l'activité en 2015 suite à une épidémie de grippe saisonnière plus forte qu'en 2014, dicit l'assurance maladie ; la baisse du nombre de généralistes libéraux qui a entraîné des conséquences sur la charge de travail des généralistes en exercice dans les secteurs tendus. A joué également la prime versée dans le cadre de la RSOP (rémunération sur objectifs de santé) ; cette dernière a augmenté de 500 euros en un an et a procuré en moyenne 6 756 euros par généraliste (hors MEP) en 2015. **La caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)** : « *La majoration personne âgée (MPA) de 5 euros étendue en juillet 2014 aux patients de plus de 80 ans a eu des effets en année pleine l'an dernier (152 millions d'euros pour la profession). Elle a bénéficié d'un versement de cinq trimestres en 2015 contre trois en 2014* ». On notera de forts écarts de revenus au sein de la médecine générale. Le quart le moins riche émarge à 41 000 euros imposable alors que le quart le plus riche émarge à plus de 147 000 euros imposable. Pour rappel : comme en 2014, les médecins généralistes ont conservé en 2015

59 % de leur chiffre d'affaires. Les spécialités techniques ou médico-techniques se portent bien en 2015 : Les radiologues : + 13 000 euros ; les ophtalmologues : + 10 000 euros ; les cardiologues : + 9 500 euros ; les anesthésistes : + 8 000 euros ; les ORL : + 6 000 euros ; les gastroentérologues : + 5 000 euros. D'autant que des spécialités comme la cardiologie, la chirurgie, la neurologie ou l'ORL ont bénéficié de la revalorisation de la CCAM technique au 1^{er} janvier 2015 prévue dans l'avenant 8. **Dr Jacques Meurette**, président de la commission de hiérarchisation des actes et prestations (CHAP) : « Il y a eu un effet de l'atteinte des tarifs cibles pour les médecins en secteur I et les signataires du contrat d'accès aux soins (CAS) ». Enfin, « dans un contexte de légère diminution du taux moyen de dépassement depuis 2013 », les spécialistes ont vu leurs revenus dopés par un surcroît de travail. **Pierre Giroux**, responsable des données fiscales pour les libéraux (ARAPL) : « Même si l'évolution de leur activité n'est pas homogène, la tendance générale pour 2015 est haussière après trois années de stagnation voire de baisse ». **La Cnam** : « L'évolution des remboursements des soins de médecine spécialisée s'établit à + 3,4 % en 2015, contre + 2,7 % en 2014 ». **Dr Patrick Gasser**, président de l'UMESPE, branche spécialiste de la CSMF : « On a eu en 2015 un effet volume avec une importante demande de consultations d'expertise ». **M. Giroux** : « Un autre facteur a joué l'an dernier puisque plusieurs spécialités, à l'instar des radiologues, ont maîtrisé l'évolution de leurs charges de personnels et leurs investissements ». Remarquons l'année creuse subie par certains spécialistes, qui ont connu une stagnation, si ce n'est une baisse de leurs revenus, comme les chirurgiens généraux, les rhumatologues, les obstétriciens, les pédiatres, les endocrinologues, les médecins physiques ou de réadaptation. **M. Giroux**, en conclusion : « Les hausses souvent marginales des revenus permettent dans la plupart des cas un rattrapage des cinq dernières années par rapport à l'inflation ».

Les revenus avant impôts des médecins libéraux en 2015 (en euros)



http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/09/15/embellie-pour-les-revenus-des-medecins-liberaux-en-2015-825771?ecmp=NL_alaune_20160915

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 15/09/2016, Christophe Gattuso)

[Retour au sommaire](#)

● La lutte contre la fraude à la "sécu" toujours plus efficace

Selon les chiffres du **CNLF (Comité national de lutte contre la fraude)** présentés le 16/09/16, les résultats de la lutte contre la fraude à la Sécurité sociale sont meilleurs que ceux de l'année dernière : les fraudes détectées ont atteint 1,009 Mds € (+ 17,35 % par rapport à 2014 où les fraudes détectées atteignaient 860 Ms €). **Le CNLF** : « Ces résultats sont le fruit de la poursuite de la professionnalisation des agents impliqués dans la lutte contre la fraude associée à un fort engagement. Ils tiennent aussi à l'amélioration des techniques d'investigation et de ciblage des contrôles notamment via le datamining ». **Les résultats par branche : 01)- L'Assurance maladie** : 231,5 Ms (+ 18 %), principalement liés à l'usurpation d'identité et aux contrôles relatifs aux prestations de médicaments ; **02)- La Famille** : 247,8 Ms € (+ 18,22 %, soit 32 828 fraudes détectées). Ici, le montant a plus que doublé depuis 2012. Sont les plus concernées les prestations dites de ressources comme le RSA (62 %) et les aides au logement (21 %) ; **03)- La Retraite** : 14,7 Ms € (+ 23,5 %) ; **04)- Le Recouvrement** : 462,5 Ms € (+ 15,34 %). **Espace Social** : « Le CNLF a adopté un plan triennal de coordination de lutte contre la fraude (2016-2018) dont certaines mesures, en particulier concernant les travailleurs détachés, seront intégrées dans le PLFSS 2017 ». (Source : lettre@espace-social.com n°652 du 16 septembre 2016)

FISCALITE

● Juncker insinue que la France a aidé des multinationales à échapper à l'impôt

Le 16/09/16, dans un entretien sur YouTube et Euronews, **Jean-Claude Juncker**, président de la Commission européenne, a laissé entendre que la France aurait accordé des « *rulings fiscaux* » de faveur à des multinationales implantées dans l'Hexagone. Comprendre des arrangements entre les administrations fiscales et les entreprises, qui permettent à ces dernières de réduire leur charge fiscale. **M. Juncker**, répondant à une question posée par une jeune française sur les révélations de l'International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ) fin 2014, indiquant que le Luxembourg (M. Juncker est Luxembourgeois) aurait pratiqué les « *rulings fiscaux* » : « Vous portez sur le pays qui est le mien, dont je ne suis plus responsable, un regard superficiel qui traduit bien la condescendance française lorsque les Français regardent les autres. [...] En Europe, chaque pays est le paradis fiscal de son voisin ; est-ce que vous êtes sûre et certaine que ce qu'on a appelé les « *tax rulings* », les arrangements entre les administrations fiscales et les entreprises, n'a pas eu cours en France ? Vous enquêterez sur le sujet et je vous dis dès à présent que ce que vous allez découvrir ne vous fera pas plaisir ». **Margrethe Vestager**, commissaire danois à la concurrence, qui était présente lors de l'entretien, n'a pas commenté la déclaration de M. Juncker autrement que par un général : « Nous avons [...] trouvé certains endroits où nous avons des préoccupations ». A l'heure où est écrit cet article, **Michel Sapin**, ministre français de l'Economie et des Finances, n'avait pas désiré répondre à M. Juncker.

http://www.lepoint.fr/europe/juncker-insinue-que-la-france-a-aide-des-multinationales-a-echapper-a-l-impot-16-09-2016-2068817_2626.php?M_BT=77616227272&m_i=rEIPGjQz%2Bo08WmoZGCWZYejmDhB%2BCvb9QSakqH2kel37o2qTnTMnH0TSZH%2BRxxpeucfD0fU5K8Q8Jlf%2BiZkJVorbFbKfro#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20160916

(Source : www.lepoint.fr du 16/09/2016, Marc Vignaud)

[Retour au sommaire](#)

● Luxembourg : l'UE enquête sur le traitement fiscal accordé à Engie

Le 19/09/16, la **Commission européenne (CE)** a annoncé avoir ouvert une « *enquête approfondie [sur] le traitement fiscal* » accordé par le Luxembourg au groupe Engie (ex-GDF-Suez). **La CE** : « La Commission craint que plusieurs décisions fiscales anticipatives (ou *rescrits fiscaux*, *ndlr*) émises par le Luxembourg aient potentiellement conféré à GDF Suez un avantage injustifié par rapport à d'autres sociétés, en violation des règles de l'UE relatives aux aides d'État. [L'enquête vise des *rescrits fiscaux* émis] depuis septembre 2008 [par le Luxembourg sur deux transactions financières entre des sociétés de GDF Suez]. [...] Ces décisions traitent une même transaction financière entre sociétés de GDF Suez de manière incohérente, en la considérant à la fois comme un emprunt et comme une prise de participation ». **Margrethe Vestager**, commissaire européenne à la

Concurrence : « Ce traitement fiscal entraîne de toute évidence une double non-imposition, du côté des prêteurs et des emprunteurs, de bénéfices générés au Luxembourg. [...] Une même entreprise ne peut pas gagner sur les deux tableaux pour une seule et même transaction ». **Le ministère luxembourgeois des Finances** a réagi : « Le Luxembourg estime qu'aucun traitement fiscal particulier ou avantage sélectif n'a été octroyé à des sociétés du groupe Engie à Luxembourg. [...] Le Luxembourg fournira toutes les informations requises par la Commission dans le cadre de l'enquête ». Les affaires visées sont deux transactions accordées en 2009 par LNG Luxembourg à GDF Suez LNG Supply, et en 2011 par Electrabel Invest Luxembourg à GDF Suez Treasury Management. Transactions considérées à la fois comme un emprunt (entraînant une déduction des intérêts débiteurs générés par la transaction, titre de dépenses, et donc une réduction de leurs bénéfices imposables au Luxembourg ; et comme une prise de participation (ce qui a entraîné une exonération d'impôts, « les revenus tirés de la transaction [étant] ainsi [...] considérés comme une rémunération de capital et exonérés d'impôts, ainsi que l'autorise la loi luxembourgeoise ». **La CE** : « Au final, il semble qu'une part significative des bénéfices enregistrés par GDF Suez au Luxembourg par l'intermédiaire de ces deux montages ne soit pas imposée du tout. [...] Si cela devait se confirmer, cela voudrait dire que GDF Suez a bénéficié d'une aide d'État illégale ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/energie/luxembourg-l-ue-enquete-sur-le-traitement-fiscal-accorde-a-engie-ex-gdf-suez_427174#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160919](http://www.challenges.fr/entreprise/energie/luxembourg-l-ue-enquete-sur-le-traitement-fiscal-accorde-a-engie-ex-gdf-suez_427174#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160919)

(Source : www.challenges.fr du 19/09/2016, avec AFP)

● La taxe farine met les meuniers dans le pétrin

Fortement touchés par les mauvaises récoltes de blés, les professionnels de la meunerie française ont demandé de l'aide aux pouvoirs publics. Leur souhait : la suppression de la « taxe farine ». Pour **Bernard Valluis**, président délégué de l'Association nationale de la meunerie française (ANMF), les intempéries de 2016 ont donné lieu à une « conjoncture très préoccupante. [...] Les prix du blé sont globalement déprimés du fait d'une récolte mondiale surabondante, mais sur le marché physique français il faut payer aux organismes collecteurs des primes relativement importantes pour pouvoir se procurer une marchandise qui corresponde au cahier des charges meunier ». Cela fait des années que les meuniers français réclament la suppression de la « taxe farine ». **M. Valluis** : « Toute notre action aujourd'hui vise à ce que le projet de loi de finance comporte une disposition gouvernementale de suppression de cette taxe ». **D'après l'ANMF**, « cette taxe, à raison de 15,24 € par tonne de blé (taux inchangé depuis 1993) payée par les meuniers représente [...] 64 millions d'euros par an. [Un montant] supérieur à l'excédent brut d'exploitation (Ebitda) de l'ensemble de la meunerie, qui est de l'ordre de 58 millions ». Pour rappel, la taxe a été créée en 1962 ; son but était de financer le budget annexe des prestations sociales agricoles, c'est pourquoi elle est collectée au profit des assurés de la Mutualité sociale agricole, MSA. Le secteur de la meunerie emploie 6 000 personnes. On dira en conclusion, qu'en juin dernier 2016, une mission d'information parlementaire chargée d'étudier la fiscalité des produits agroalimentaires a préconisé la suppression de la taxe farine au menu de la prochaine loi de finances, dans une refonte globale des taxes alimentaires.

[http://www.challenges.fr/economie/la-taxe-farine-met-les-meuniers-dans-le-petrin_425924#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160913](http://www.challenges.fr/economie/la-taxe-farine-met-les-meuniers-dans-le-petrin_425924#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160913)

(Source : www.challenges.fr du 13/09/2016)

[Retour au sommaire](#)

● Comment la retenue à la source se traduira par une hausse (en trompe l'œil) des impôts

D'après Le Figaro, s'il ne modifie pas le calcul de l'impôt sur le revenu (IR), « [le prélèvement à la source] donnera l'impression à quelques millions de ménages de subir une hausse d'impôt ». Pourquoi ? Parce que le calcul du taux mensuel de prélèvement, qui sera fait par le Trésor public en fonction des revenus imposables de l'année précédente, ne prendra pas en compte, dans un premier temps, les crédits et réductions d'impôts, mêmes récurrents. C'est dans un deuxième temps que ces derniers seront intégrés et donneront lieu alors (fin

août) à une « restitution », soit un chèque du fisc « au titre des trop payés ». Ainsi les foyers employant une aide ménagère qui bénéficient de la possibilité de déduire 50 % des revenus versés au titre de l'emploi, verront leurs revenus « ponctionnés comme s'ils ne bénéficiaient d'aucune réduction » durant l'année, avant « qu'intervienne, en septembre, la prise en compte des crédits d'impôts dont ils ont droit au titre de 2017 ». Ainsi également de ménages ne payant pas actuellement d'impôts grâce au système de crédit d'impôts qui, du coup, en paieraient avant d'être remboursé en intégralité à l'automne. **Le Figaro** : « Entre janvier et septembre, le fisc aura surtout engrangé une bonne partie des 10 à 12 milliards d'euros que pèsent les crédits et réductions d'impôts. Une bonne opération de trésorerie, temporaire par définition ». Toujours d'après le journal, Bercy étudierait actuellement « comment épargner à ces contribuables de verser un impôt qui leur serait rendu ensuite dans sa totalité ».

<http://www.lefigaro.fr/impots/2016/09/20/05003-20160920ARTFIG00005-comment-la-retenu-a-la-source-se-traduira-par-une-hausse-en-trompe-l-oeil-des-impots.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 20/09/2016, Guillaume Guichard)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Veolia décroche un contrat de plus d'un milliard d'euros en Grande-Bretagne

Le 13/09/16, **Veolia** a indiqué avoir conclu un contrat pour construire et exploiter une installation de valorisation des déchets dans le comté d'Hertfordshire, au nord de Londres. Ce pour une durée de trente ans. Montant du contrat : 1 milliard de livres (environ 1,8 milliard d'euros). Veolia explique que l'unité construite devra traiter 350 000 tonnes par an de déchets résiduels (qui ne peuvent être ni recyclés, ni compostés), dans le but de produire de l'énergie pour 69 000 foyers. Veolia est le leader mondial de la gestion de l'eau et des déchets. Pour le groupe, le Royaume-Uni est « le plus important après la France » ; il est vrai que le Royaume-Uni représente pour Veolia 2,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 14 000 salariés. Le groupe y a doublé son activité depuis 2006. **Estelle Brachlianoff**, directrice UK et Irlande de Veolia : « Nous avons un plan d'investissements dans les cinq prochaines années de 750 millions de livres (environ 889 millions d'euros) en Grande Bretagne. [...] [Le pays] partait il y a 20 ans d'assez loin sur un certain nombre de sujets environnementaux et [...] il y a une vraie volonté politique, comme des industriels, de rattraper le retard ». **Mme Brachlianoff** explique que le groupe mise sur deux axes de croissance : « D'une part, l'économie circulaire, donc faire du déchet une ressource [...], et d'autre part l'économie de ressources pour les clients notamment industriels, [dans la pharmacie, l'agro-alimentaire, etc.] ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/veolia-decroche-un-contrat-de-plus-de-1-milliard-d-euros-en-grande-bretagne-598602.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160913](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/veolia-decroche-un-contrat-de-plus-de-1-milliard-d-euros-en-grande-bretagne-598602.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160913)

(Source : www.latribune.fr du 13/09/2016)

● Airbus préparerait un plan de réduction des coûts

Le 19/09/16, le Financial Times a déclaré qu'Airbus, l'avionneur européen, préparait un plan de réduction des coûts. Ce plan pourrait entraîner des suppressions de postes. Objectif : limiter les effets de production de l'A380 et de l'A400M. Les postes menacés : des postes en doublon dans la division aviation civile d'Airbus, « qui représente 70 % de ses revenus ». A l'heure où est écrit cet article, Airbus n'avait pas souhaité s'exprimer sur le sujet.

[http://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/airbus-preparerait-un-plan-de-reduction-des-couts_427146#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160919](http://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/airbus-preparerait-un-plan-de-reduction-des-couts_427146#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160919)

(Source : www.challenges.fr du 19/09/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Essonne : le Département traque les fraudeurs au RSA

Depuis le début de l'année 2016, une cellule anti fraude départementale chargée de combattre la fraude au RSA (revenu de solidarité active) a été mise en action. **François Durovray**, président LR du conseil départemental : « On ne peut pas accepter de fraudes aux prestations sociales. Sinon, cela fait crever le système ». **La CAF** (caisse d'allocations familiales) traque elle-même les fraudeurs ; en 2015, elle a effectué 22 000 contrôles informatiques qui ont permis de récupérer 5,2 M€. En 2016, c'est 2,5 M€ supplémentaires

qui devraient être récupérés par la cellule anti-fraude départementale. **M. Durovray** : « C'est un peu moins que prévu. Nous projetions une économie de 3,5 M€ mais les abus sont moins importants que prévus ». Il y a actuellement 26 500 allocataires du RSA en Essonne, dont 6 500 ne sont pas connus du département. **M. Durovray** : « Nous sommes en train de tous les convoquer. Ceux qui ne se présentent pas au bout de deux convocations sont radiés du RSA ». Le bilan aujourd'hui : sur 3 500 convocations, 1 451 allocataires ont été reçus par la cellule. Résultat : 348 suspensions. Les allocataires suspendus ont quatre mois pour régulariser leur situation ; sinon, la suspension devient définitive. Concernant les cas de fraudes avérées, la cellule départementale a infligé 345 contraventions. **Montants des amendes** : **01)**- 422 € pour les atteintes inférieures à 3 000 € ; **02)**- 1 268 € pour les préjudices supérieurs à 8 000 €. **Le Parisien** : « Au-delà de 15 000 €, ou en cas d'escroquerie élaborée (usage de faux nom, falsification de documents, action en bande organisée), une plainte est déposée ». **M. Durovray** : « Des poursuites, menées avec la CAF, seront systématiquement engagées devant le tribunal à l'égard de ces personnes ». **Muriel Portail**, responsable de la cellule recevant les allocataires du RSA dresse un bilan de son action : « Ils sont heureux d'être reçus, écoutés. Nous leur donnons des informations sur leurs droits et devoirs et nous passons un contrat d'engagement réciproque. Ils sont ensuite orientés en fonction de leurs profils vers Pôle Emploi, une maison des solidarités... C'est une façon de les remettre dans le circuit de la réinsertion, de les remobiliser. [On note] une méconnaissance du dispositif. [...] Les vrais fraudeurs sont très peu nombreux. Ceux-là ont généralement retrouvé un travail et gagnent bien leur vie. Du coup, l'escroquerie porte sur de grosses sommes. D'autres font des déclarations erronées par méconnaissance, sans volonté de profiter du système ».

[http://www.leparisien.fr/evry-91000/essonne-le-departement-traque-les-fraudeurs-au-rsa-18-09-2016-6130417.php#xtor=EREC-1481423488----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/evry-91000/essonne-le-departement-traque-les-fraudeurs-au-rsa-18-09-2016-6130417.php#xtor=EREC-1481423488----)

(Source : www.leparisien.fr du 18/09/2016, Sébastien Morelli)

● Paris : plus de 500 emplois menacés au Pullman-Montparnasse

D'après la CGT, la fermeture de l'hôtel Pullman-Montparnasse pour travaux devrait avoir pour conséquence « la suppression de 500 à 650 emplois » de salariés et sous-traitants qui risquent de ne pas être repris à la réouverture en 2020. **José Munos**, porte-parole de la CGT, premier syndicat au sein de l'établissement : « Des négociations sur un plan de sauvegarde l'emploi (PSE) ont débuté lundi et doivent se poursuivre durant quatre mois ». **Une porte-parole du groupe Accor**, propriétaire de l'hôtel, a réagi devant l'AFP : « [Il est] difficile de s'engager à ce stade sur une reprise des employés alors que les négociations sont en cours et que les travaux vont durer trois ans. [...] L'objectif est de reclasser les gens et d'éviter les licenciements en proposant des solutions à la hauteur du plan ».

[http://www.leparisien.fr/paris-75014/plus-de-500-emplois-menaces-au-pullman-montparnasse-14-09-2016-6120299.php#xtor=EREC-1481423604----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/paris-75014/plus-de-500-emplois-menaces-au-pullman-montparnasse-14-09-2016-6120299.php#xtor=EREC-1481423604----)

(Source : www.leparisien.fr du 14/09/2016)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES REGIONS

● La course contre le temps des travailleurs franciliens

Une étude a été réalisée par la **mutuelle Malakoff Médéric**. **Sujet : La qualité de vie et la santé au travail en Ile-de-France**. Entre mars et avril 2016 ont été interrogés 3 500 salariés du secteur privé. Il en ressort des disparités marquantes entre l'Ile-de-France et les autres régions de l'Hexagone. Par exemple : l'étude montre que 55 % des salariés interrogés en Ile-de-France estiment ne pas dormir suffisamment (48 % dans le reste du pays). Situation qui a des répercussions sur le travail. **Pierre Guinel**, directeur du service médical de l'ACMS, un réseau de médecins du travail en Ile-de-France : « Cela s'explique notamment par la forte proportion de cadres dans la région, qui ont plus de mal à trouver un équilibre entre leurs vies personnelle et professionnelle ». **Anne-Sophie Godon**, directrice innovation, études et veille de Malakoff Médéric : « Les grandes entreprises sont aussi plus implantées en Ile-de-France ». Ce qui implique des horaires moins flexibles. Autre souci : **le temps de trajet**. 57 % des Franciliens mettent plus d'une heure pour se rendre à leur bureau (35 % pour le reste des Français). **Dr Guinel** : « Les gens sont donc obligés de se lever plus tôt et rentrent

plus tard chez eux. Et ils perdent du temps de sommeil ». En ce qui concerne **le mode de vie** lui-même, 27 % des salariés interrogés disent ne pas être en mesure d'avoir un mode de vie sain. Les raisons : le temps et les difficultés d'organisation (66 %, contre 55 % dans le reste du pays), le manque d'argent (16 %). Existe-t-il des solutions ? 40 % des salariés franciliens considèrent que le télétravail est une solution (contre 23 % dans le reste du pays).

Mme Godon : « Le télétravail crée de la souplesse et des bulles de repos pour les salariés ». Avec un risque cependant, selon elle : « l'isolement des personnes » dans leur entreprise.

[@1">http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/la-course-contre-le-temps-des-travailleurs-franciliens-14-09-2016-6120423.php#xtor=EREC-1481423529----"Default_value">@1](http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/la-course-contre-le-temps-des-travailleurs-franciliens-14-09-2016-6120423.php#xtor=EREC-1481423529----)

(Source : www.leparisien.fr du 14/09/2016, Ariane Riou)

TEXTES LEGISLATIFS / RAPPORTS DIVERS

● Rapport sur la Sécurité sociale de la Cour des comptes, 20 septembre 2016

→ **Présentation de la Cour des comptes** : « La Cour des comptes rend public, le 20 septembre 2016, un rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale. La réduction du déficit de la sécurité sociale s'est poursuivie en 2015. Toutefois, celui-ci reste élevé et sa persistance demeure une anomalie singulière au regard de la plupart de nos voisins. Le redressement des comptes sociaux devrait se poursuivre en 2016, sans certitude sur le calendrier du nécessaire retour à l'équilibre. Par ailleurs, un tel rétablissement ne se justifie pas seulement pour des raisons financières, mais aussi pour mettre un terme à l'érosion sur longue période de la protection assurée par l'assurance maladie, qui compromet l'égal accès de tous aux soins. La Cour examine en ce sens les évolutions, préoccupantes à plusieurs égards, du dispositif de prise en charge des dépenses de santé au cours de la dernière décennie ».

<https://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/La-securite-sociale>

→ Les textes du rapport (rapport dans son intégralité, synthèse, communiqués de presse) :

<http://www.ccomptes.fr/Accueil/Publications/Publications/La-securite-sociale4>

(Source : www.ccomptes.fr du 20/09/2016)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-

France. En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr